

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 382

présenté par
M. Charles de Courson

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« ou de deux femmes ou toute femme non mariée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le recours à la PMA doit demeurer un moyen de lutter contre l'infertilité des couples hétérosexuels en vue de protéger les droits de l'enfant.